



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

universités

Question écrite n° 68205

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la mise en oeuvre du volet universitaire du contrat de plan Etat-région de la Lorraine. En effet, alors que les dossiers de faisabilité sont bouclés depuis un an et que les collectivités territoriales ont tenu leurs engagements matériels et financiers, l'Etat tarde à remplir les siens. Cette situation a pour conséquence de paralyser la réalisation de ce projet capital pour le développement des universités lorraines et il serait souhaitable que le Gouvernement prenne d'urgence les mesures adéquates aux fins de débloquent ce dossier. Il le remercie de bien vouloir l'informer de ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le contrat de plan 2000-2006, signé le 10 mars 2000 entre l'Etat et la région Lorraine consacre 1 474,5 MF au schéma U3M dont 700 MF financé par l'Etat. S'agissant des opérations de constructions pour les établissements d'enseignement supérieur et pour la recherche, qui représentent une enveloppe de 515 MF, l'Etat a délégué 46,8 MF de crédits en 2000 et 74,8 MF en 2001. Ces montants correspondent au financement de dix-huit opérations (sur vingt-six opérations de constructions universitaires et de recherche). Pour certaines d'entre elles, c'est le financement d'études de faisabilité ou de conception qui a été assuré ; pour d'autres opérations, c'est le financement des travaux qui a été mis en place. Ce sont ainsi plus des deux tiers des opérations qui ont reçu un commencement de réalisation. Il faut également préciser que, pour la région Lorraine, le montant des contributions des collectivités par opération ainsi que les maîtrises d'ouvrage n'ont été arrêtés par les partenaires locaux que progressivement, ce qui a eu pour conséquence d'étaler dans le temps la finalisation des opérations. Pour 2002, l'Etat propose de mettre en place 77 MF, ce qui portera l'effort de l'Etat pour la région Lorraine à près de 200 MF sur les trois premières années du contrat de plan, et répondra aux besoins réels de financement des dossiers universitaires et de recherche.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68205

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6135

Réponse publiée le : 17 décembre 2001, page 7262